



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 65517

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la consommation de cannabis chez les jeunes. En effet, selon une récente enquête, 70 % des quinze/vingt-quatre ans estiment que la vente libre du cannabis inciterait à consommer davantage de drogue. Il souhaite savoir ce que cette enquête lui inspire.

Texte de la réponse

Selon l'enquête ESCAPAD, réalisée en 2000 au cours de l'appel de préparation à la défense, plus de 40 % des filles et 50 % des garçons de 17 ans affirment avoir déjà fumé au moins une fois du cannabis. Près de 13 % des filles et 24 % des garçons de 17 ans ont consommé plus de 10 fois du cannabis dans l'année. Les résultats de l'enquête européenne ESPAD, réalisée en milieu scolaire, montrent que l'augmentation des prévalences de consommation concerne seulement l'expérimentation mais aussi les usages répétés. Ces tendances existent dans l'ensemble des pays européens, indépendamment des variations locales de consommation et des législations mises en place. Dans la logique du plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances (1999-2001), les pouvoirs publics se sont attachés à délivrer une information scientifiquement étayée sur les risques et les effets liés à la consommation de produits. Le livret « Savoir plus risquer moins » a bénéficié d'une très large diffusion. Les pouvoirs publics ont renforcé la cohérence des actions de prévention. Au niveau local, le chef de projet départemental est chargé d'animer la mise en oeuvre d'un plan de lutte contre les addictions et d'améliorer la coordination des actions de prévention, notamment en milieu scolaire. Par ailleurs, à la demande de la MILDT, l'INSERM a réalisé une expertise collective portant sur les effets sur la santé de la consommation de cannabis. A court terme, la prise de cannabis altère de manière réversible certaines performances psychomotrices et cognitives. Si des troubles psychotiques peuvent être induits par une consommation élevée de cannabis, leur fréquence semble cependant très faible, par rapport au nombre de sujets consommateurs. Les données épidémiologiques sur l'abus et la dépendance demeurent fragmentaires. Sur le plan somatique, la prise répétée de cannabis peut entraîner des effets à plus long terme, notamment du fait la toxicité pulmonaire du produit, qui est en partie liée à l'association avec le tabac. L'une des recommandations de l'expertise collective est d'informer et de prévenir, en tenant compte dans les campagnes d'information et de prévention des différences de consommation selon l'âge et le sexe et en les ciblant selon les risques sanitaires immédiats ou à plus long terme. Il n'est pas envisagé d'autoriser la vente libre de cannabis.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65517

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 septembre 2001, page 4991

Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1321